INDEX DES IMPORTATIONS—EFFETS IMPOSABLES—*Suite.*

ARTICLES.	Tableau général.	Tableau sommaire.
C	Page	Page
Ciment hydraulique, ou chaux hydraulique, broyé	42	500
" en grenier ou en sacs	42	500
" de Portland ou romain	42	500
Cirage pour souliers et encre de cordonniers	9	498
Cire et articles en cire :—		
D'abeilles, paraffine, etc	375	519
Articles en cire, N.A.S	376	519
Cordage pour navires	59	501
" tout autre, y compris merlin de mauille, non importé pour l'usage des navires	60	501
Coton, mousseline ou toile de coton émaillé, N.A.S	97	503
Coton ouvré, savoir		
Blanchi ou non, draps de lit, drills, toiles de coton, etc., non teints, peints, ou imprimés	61	501
Guingamps et plaids, teints ou colorés	62	501
Denims, drills, coutils, coton peluché, toile de coton ou drills, teints ou colorés, cotons à chemises, à carreaux ou barrés, cotonnades, etc.	63	501
De plus de 36 pouces de largeur, s'ils sont importés par des fabricants de stores de fenêtres pour être employés dans leurs fabriques, etc	64	501
Ouate, en livres et en feuilles, chaîne de coton, chaîne à tapis, non blanchis, teints ou colorés	64	501
Fils à tricoter, à broder et autres fils de coton au-dessous du no. 40, non blanchis, teints ou colorés	65	501
Ouate, en livres et en feuilles, etc., etc., teints ou colorés	65	501
Fils à tricoter, à broder et autres fils de coton au-dessous du no. 40, teints ou colorés	66	501
Chaîne de coton, sur ensouples	66	501
Sacs de coton sans couture	67	501
Bonneterie, chemises et caleçons, tissés ou faits sur forme	67	501
Fil à coudre, sur bobines	68	501
Fil à coudre, en écheveaux	69	501
Toile de coton, lorsque destinée pour voiles de chaloupes ou navires	69	501
Vêtements de coton, ou dont le coton est la partie composante de plus grande valeur, y compris corsets	70	501
Tissu pour bottes, souliers et gants	71	501
Prunelle pour bottes et souliers	71	501
Parapluies et ombrelles	72	501
Châles (depuis le 26 février)	72	501
Tiretaines (*winceys*), à carreaux, barrées ou de fantaisie, de plus de 25 pouces de largeur et de pas plus de 30 pouces (depuis le 26 février)	73	502
Tout autre, N.A.S	73	502
Craie	43	500
Crayons de plomb, en bois ou autrement	275	513
Crêpes de toutes sortes	74	502
Creusets	75	502
Cuir et cuir ouvré :		
Carton-cuir	216	509
Quartiers de bottes et souliers en carton-cuir	216	509
A semelles, tanné, mais en croûtes	216	509
A semelles et à courroies, tanné, mais non ciré	217	509
" " ciré	217	509
A empeignes, préparé et ciré	218	509
" non préparé, ni ciré	218	509
Peaux d'antilope, daim, veau, etc., non préparées (depuis le 26 février)	219	510
" " préparées, " ...	219	
A empeignes, préparé mais non ciré (depuis le 26 février)	220	510
Chevreau français (depuis le 26 février)	219	510
Vernis, ciré ou émaillé	220	510
Peaux à maroquin, tanné, mais en croûte	221	510
Tous autres cuirs et peaux, tannés, N.A.S	221	510